

LA LETTRE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté
de communes
du Pays de
Sommières

N° 02
OCTOBRE 2015

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIÈRES • ASPÈRES • AUJARGUES • CALVISSON • CANNES-ET-CLAIRAN • COMBAS • CONGÉNIES • CRESPIAN
FONTANÈS • JUNAS • LECQUES • MONTMIRAT • MONTPEZAT • SAINT-CLÉMENT • SALINELLES • SOMMIÈRES • SOUVIGNARGUES • VILLEVIEILLE

ÉDITO

2132 enfants ont, au début du mois de septembre, retrouvé le chemin de l'école. L'accueil, l'accompagnement, le soutien et le confort dans nos établissements scolaires sont essentiels. Noble mission et beau défi que de faire le pari de l'avenir!

L'avenir c'est aussi privilégier le développement économique de notre territoire. Les ravages du chômage et les difficultés rencontrées par une partie de notre population expliquent que l'emploi soit le cœur de cible de nos préoccupations. A ce titre l'achèvement de la commercialisation de la ZAC du Vigné à Calvisson va dans le bon sens, tout comme le projet de l'éco-parc du Bois de Min-teau qui fait l'objet de toute notre attention.

Certes la situation financière est délicate et nous sommes désormais engagés dans une phase de désendettement et de plus grande rigueur budgétaire.

Toutefois, les investissements indispensables seront réalisés à

l'instar de la construction d'une nouvelle déchetterie à Calvisson prévue à l'horizon 2018.

Rester optimistes et ambitieux demeure malgré tout indispensable. Le monde incertain qui est le nôtre et qui nous inquiète souvent commande de porter haut les valeurs d'équilibre et de solidarité pour donner sens à notre projet collectif. Anticiper les situations pour ne pas avoir à les subir, ne pas céder à la morosité, croire en notre intelligence collective, c'est essentiel.

Qu'il me soit à ce titre permis de saluer ici les hommes et les femmes de ce territoire, les personnels de la CCPS et les élus dont la confiance et la détermination permettent de tracer le sillon de l'avenir.

Bonne lecture.

Pierre Martinez

Président de la Communauté
de communes du Pays de
Sommières



La Communauté de communes vous accueille



Les bureaux de la Communauté de communes dispersés dans plusieurs bâtiments de la ZA de l'Arnède à Sommières n'étaient pas facilement identifiables. Une nouvelle signalétique a donc été posée pour une meilleure visibilité. Les bureaux des différents services sont clairement indiqués, des flèches directionnelles aident à trouver facilement l'interlocuteur adapté. L'espace Accueil, carrefour de tous les services a été réorganisé et restructuré. Il est bien plus adapté pour recevoir le public et plus agréable pour le personnel.

La fermeture de la déchetterie de Calvisson



Interview de Jean-Michel Andriuzzi, Vice-Président délégué aux déchets, Maire de Montpezat.

Pourquoi faut-il fermer la déchetterie de Calvisson ?

La déchetterie de Calvisson a été construite en 1994 sur une ancienne décharge dans un secteur avec une topographie très marquée, au milieu d'un îlot de verdure plutôt destiné au sport et à la détente qu'au stockage de nos déchets. L'accès n'est pas facile et cette installation fait l'objet de vandalisme et de dépôts sauvages.

Pour répondre aux exigences du traitement des déchets, il faut se donner les moyens nécessaires et prendre des décisions importantes. Un état des lieux a mis en évidence la vétusté de certaines infrastructures communautaires, en particulier à Calvisson. Elle cumule d'importants inconvénients, un certain manque de sécurité pour les usagers, des conditions de travail déplorables pour nos salariés, et des dangers de pollutions potentielles pour l'environnement. Il est urgent d'agir pour le bien des administrés et pour préserver un environnement sain à nos enfants.

Et concrètement, cela se passera comment ?

Un projet sur 5 ans a été retenu pour l'ensemble du service. La fermeture de la déchetterie de Calvisson sera effective au 15 janvier 2016. Pour pallier les inconvénients de la fermeture, les déchets verts seront collectés sur un terrain mis à disposition par la mairie, une benne pour les encombrants sera installée dans les bâtiments des services techniques communaux. Pour tout le reste, les usagers seront redi-

rigés vers les déchetteries de Villevieille ou Sommières avec des amplitudes horaires étendues.

La CCPS s'engage, dès la fermeture effective, à lancer un projet de construction d'une nouvelle unité afin de répondre aux besoins futurs dans un cadre moderne et optimisé. Cet engagement de construction est très important. L'étude d'implantation sera élargie pour prendre en compte le territoire Vau-nage-Vistre-Vidourle avec ses projets en cours de réalisation. La limite géographique ne doit être ni une contrainte ni une obligation. Les délais de réalisation ont été fixés au 31 décembre 2018.

Cette décision s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de notre communauté en faveur de l'économie circulaire, de la transition écologique vers le développement durable et ses nouvelles lois associées.

Nous sommes conscients du désagrément subi mais en tant qu'élus écoresponsables, il faut prendre des décisions stratégiques pour façonner l'avenir que nous voulons donner à nos enfants sur notre territoire.

Dans tous les cas il faut poursuivre nos efforts pour réduire les déchets à la source, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Et pour le financement, prévoyez-vous une augmentation de la fiscalité ?

Ce projet de construction est financé dans son intégralité suivant un planning établi et validé. A ce propos, il est important de savoir que la TEOM (Taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères) n'a pas été augmentée en 2015. Concernant les années à venir, la CCPS mettra tout en œuvre pour tenir les budgets consacrés aux déchets ménagers et maîtriser les coûts, dont la construction de cette nouvelle unité !

Garantir une meilleure qualité du service aux usagers-citoyens,

améliorer l'organisation territoriale, rechercher des économies d'échelles, c'est le triple enjeu de la mise en place des schémas de mutualisation rendus obligatoires par la loi de réforme des collectivités territoriales. Cette mutualisation, pour être pleinement efficace, devra faciliter la mise en commun des moyens et des équipements des communes entre elles en liaison avec leur intercommunalité. Elle doit également garantir l'indépendance des communes en améliorant leur capacité de répondre aux attentes toujours plus fortes des populations.

Concrètement, il s'agit d'organiser des groupements de commandes pour mieux négocier les achats publics, d'organiser des prêts de matériel, de développer des conventions dans les domaines juridiques ou de l'urbanisme pour optimiser l'information entre les différentes collectivités ou les services rendus au public. Un bilan annuel sera effectué lors du débat d'orientation budgétaire et le schéma pourra être modifié selon les besoins.

Le schéma de mutualisation de notre communauté de communes vient d'être transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres qui disposeront d'un délai suffisant pour se prononcer.

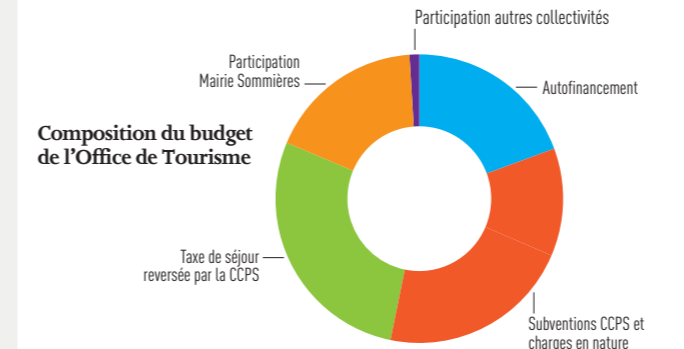
En tout état de cause, le schéma devra être approuvé avant la fin de l'année.



L'Office de Tourisme intercommunal est une association et compte actuellement 230 adhérents, pour la plupart des établissements directement intéressés par l'activité touristique.

L'OT met en œuvre la politique touristique de la CCPS, accueille, renseigne et conseille les visiteurs tout au long de l'année, anime le site internet, est présent sur les réseaux sociaux, participe à des actions de promotion, etc. L'équipe est composée de 3 personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le Conseil d'administration sous la présidence de Jean-Louis Rivière.

Le budget global s'élève à environ 160 000 €. Il est composé de fonds publics, dont la taxe de séjour. Cette taxe payée par les touristes est affectée directement à des actions pour le développement touristique. L'autofinancement de l'OT : cotisations, billetterie et recettes diverses, correspond à 23% du budget total.



L'économie touristique et ses retombées sont très importantes pour le département du Gard et par conséquent pour le Pays de Sommières. Sur la base des nuitées déclarées par les propriétaires d'hébergements, les retombées directes sur le secteur de la CCPS sont estimées au minimum à 6.5 M€ par an.

L'OT est à votre service toute l'année du lundi au samedi, en saison 7 jours sur 7.

Office de Tourisme du Pays de Sommières. 5 Quai Frédéric Gaussorgues. Sommières T / 04 66 80 99 30. accueil@ot-sommieres.fr. ot-sommieres.com
Facebook : [TourismePaysdeSommières](https://www.facebook.com/TourismePaysdeSommières).

La Zone d'activités du Vigné à Calvisson



La commune de Calvisson a connu une forte croissance démographique ces dernières années. Pourtant elle ne disposait pas forcément d'un tissu économique adapté à ces nouvelles populations. Pour répondre à cette situation, la Communauté de communes a décidé l'extension de la première tranche de la ZAE du Vigné commercialisée depuis 2006. Les parcelles proposées dans l'extension sont parfaitement adaptées aux exigences d'activités de type artisanal. Vingt-six lots d'une superficie moyenne de 2.000 m² ont été mis en vente.

La Communauté de communes a souhaité s'orienter sur un aménagement de qualité bien intégré dans l'environnement. Un architecte-urbaniste accompagne ce travail, auprès des entreprises candidates à l'installation dans une démarche de qualification urbaine, avec un réel souci de cohérence.

A ce jour, la zone est presque entièrement commercialisée et a permis l'implantation de plus de 60 entreprises. Cet aménagement, qui a coûté 6,6 M€ (tranche 1 et tranche 2), sera une opération légèrement excédentaire pour la Communauté de communes grâce notamment aux subventions de l'Etat (930 000 €), du Département (178 000 €) et de la Région (32 000 €) et bien sûr aux ventes de terrains à hauteur de 5.5 M€.

Commercialisation

Toute entreprise intéressée par les deux lots restants peut prendre contact avec le commercialisateur de la Communauté de communes DTZ, Jean Thouard T / 04 66 67 01 02

Du neuf au Bois de Minteu

Le dossier de réalisation de la zone d'activité concertée du Bois de Minteu est en cours d'achèvement et tout prêt à être déposé auprès des autorités compétentes. Le début des travaux est prévu pour 2017.

L'autre bonne nouvelle c'est que dans le cadre du protocole d'accord entre le département du Gard et le Conseil régional, l'éco-parc du Bois de Minteu pourrait être intégré au sein du dispositif des parcs régionaux d'activités sur le volet économique, ce qui est de très bon augure puisque la future grande région disposera de tous les moyens nécessaires pour réaliser cet ambitieux projet plein de promesses de développement économique et bien sûr d'emplois.



École de musique intercommunale C'est la rentrée à l'école de musique

La Communauté de communes, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, a souhaité le maintien de l'école de musique sur deux communes du territoire : Calvisson et Sommières.

Les cours de musique ont repris le lundi 14 septembre à Sommières, à la Maison des insectes et à Calvisson, rue Remesy. L'enseignement, assuré par une équipe de dix-sept professeurs, musiciens et pédagogues confirmés, favorise l'épanouissement artistique et fait une grande place aux pratiques collectives de la musique. L'École de musique intercommunale accueille un large public (à partir de 4 ans). Elle compte aujourd'hui 270 élèves et enseigne 12 instruments.



Sommières

Au cours de cette année scolaire, un important projet de réhabilitation de l'Espace Lawrence Durrell mené par la commune de Sommières va voir le jour. En attendant de réintégrer des salles de cours entièrement rénovées et pour poursuivre l'enseignement dans les meilleures conditions, l'école de musique intercommunale a emménagé dans des locaux mis à disposition par la mairie. Les cours sont dispensés pour certains à l'ancienne médiathèque municipale (espace L. Durrell), pour d'autres à l'ancienne Maison des insectes, place de l'Eglise.

Petite enfance

La halte garderie itinérante «Titou l'escargot»



Titou l'escargot accueille tous les enfants (jusqu'à l'âge de 4 ans) dans les villages de la Communauté de communes du Pays de Sommières. Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45 et le vendredi de 8h30 à 12h30. Actuellement la halte-garderie itinérante est accueillie par les communes d'Aspères, Combas, Crespian, Fontanès, Junas et Lecques. Il reste des places disponibles.



T / 06 89 77 28 68. hgi.titou@ccpaysdesommières.fr

Le lieu d'accueil enfants-parents « La maison des kangourous »



La Maison des kangourous est ouverte aux parents, futurs parents, grands-parents, accompagnant un enfant de 0 à 4 ans. Ce lieu aménagé pour les jeunes enfants, permet de passer un moment de détente avec son enfant, pour jouer, mais aussi rencontrer et échanger avec d'autres adultes. Deux professionnelles de la petite enfance vous accueillent tous les lundis et vendredis de 9h à 12h, en dehors des vacances scolaires. L'accueil est libre et anonyme. On y vient sans rendez-vous, sans inscription préalable.



150 Chemin de la Sarriette à Sommières. T / 04 66 77 70 39.

ÉCOLES



La rentrée scolaires 2015, quelques chiffres

19 écoles publiques

2132 élèves scolarisés de la petite section de maternelle au CM2

89 classes dont 31 classes maternelles et 3 classes de niveau GS/CP et GS/CE2

1200 repas jour en moyenne sur les services de restauration

300 enfants accueillis par jour en moyenne sur les services de garderie

1629 enfants fréquentant les Temps d'activités périscolaires (activités et études surveillées)

429 enfants empruntant les transports scolaires sur les 5 lignes de transports gérées par la CCPS en tant qu'organisateur secondaire avec le département.

La Communauté de communes en visite dans une école à Sommières : Guy Marotte, Maire de Sommières, Pierre Martinez, Président de la CCPS, Marc Larroque, Vice-président aux Affaires scolaires.